



PRIME COMMUNALE 2023

Rouvrois inscrits dans un club sportif



En vertu de la délibération du Conseil Communal en séance du 27 octobre 2022, une prime de 25€ est octroyée aux citoyens domiciliés sur le territoire communal au moment de l'affiliation à un club sportif reconnu.

Le règlement est consultable sur le site www.rouvroy.be

Le formulaire doit être remis au secrétariat communal avec une composition de ménage avant le 15 novembre 2023

Le versement des primes sera effectué pour le 31 décembre, sous réserve de réception des dossiers

DÉCLARATION À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

<u>Nom et Prénom :</u>	
<u>Date de naissance :</u>	
<u>Adresse :</u>	
<u>N° de téléphone :</u>	
<u>Nom du chef de ménage :</u>	
<u>N° de registre national du chef de ménage:</u>	
<u>N° de compte + IBAN du chef de ménage :</u>	BE _ _ _ _ _
	BIC :

Date : / /

Signature :

DÉCLARATION À REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DU CLUB SPORTIF

<u>Nom et Prénom du responsable :</u>	
<u>Exerçant la fonction de :</u>	
<u>Au sein du club sportif suivant :</u>	
<u>Déclare que le demandeur est en règle pour le paiement de son affiliation annuelle qui s'élève à</u>€
<u>Pour l'année en cours depuis le :</u>	
<u>Dans la discipline suivante :</u>	
<u>N° d'affiliation du club à une Fédération reconnue :</u>	

Sceau du club sportif :

Date : / /

Signature :